

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE
SPECIAL N°5 AOÛT 2010

09

**Document consultable en intégralité
à la préfecture de l'Ariège
MISSION DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE**

ou sur le site Internet de la préfecture
www.ariège.gouv.fr

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIÈGE
SPÉCIAL AOÛT N°5

Mis en ligne le 01/09/2010

Site Internet : www.ariège.gouv.fr

CERTIFIÉ CONFORME

***P/Le préfet et par délégation
Le chef de bureau***

Signé Edith IZQUIERDO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL AOÛT N°5
SOMMAIRE

PREFECTURE DE L'ARIEGE

Direction du développement territorial et économique, des ressources humaines et des moyens

- Arrêté portant suppléance du Préfet (01/09/10)



PRÉFET DE L'ARIÈGE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET ECONOMIQUE, DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté portant suppléance du Préfet

LE PREFET DE L'ARIEGE Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) définissant le nouveau cadre budgétaire, comptable et de gestion applicable à l'État ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;
- VU** le décret du 18 décembre 2008 nommant Mme Dominique Christian, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ariège ;
- VU** le décret du 3 juillet 2009 nommant M. Jacques Billant, Préfet du département de l'Ariège ;
- VU** le décret du 2 septembre 2009 nommant M. Hugues Fuzéré Sous-Préfet de l'arrondissement de Pamiers ;
- VU** le décret du 12 avril 2010 nommant M. Jean-François Couret, Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Girons ;
- Considérant** l'absence de M. Jacques Billant, Préfet du département de l'Ariège ;
- SUR** proposition de M. Jacques Billant, Préfet du département de l'Ariège,

A R R E T E

ARTICLE 1 : La suppléance de M. Jacques Billant, Préfet du département de l'Ariège est assurée par Mme Dominique Christian, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ariège, **du samedi 4 septembre 2010 à 17 h 30 au dimanche 5 septembre 2010 à 10 h 00.**

ARTICLE 2 : Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Mme Dominique Christian, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Ariège pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans

le département de l'Ariège à l'exception des décisions relatives à l'élévation des conflits.

ARTICLE 3 : Mme la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ariège.

Foix, le 1^{er} septembre 2010



Jacques BHELANT